

La « pilule miracle » anti-alcool se fait attendre

Le baclofène, molécule considérée comme révolutionnaire dans le traitement contre l'alcoolisme, n'a pas encore obtenu d'aval officiel. Médecins et associations de patients pointent l'urgence sanitaire.

« Alcoolisme : pendant ce temps, les malades peuvent mourir. » Le titre de cette tribune témoigne de l'exaspération de ses auteurs. Patients, pharmaciens, médecins, psychiatres... Les vingt et un signataires pressent les pouvoirs publics d'autoriser la prescription du baclofène aux malades alcooliques.

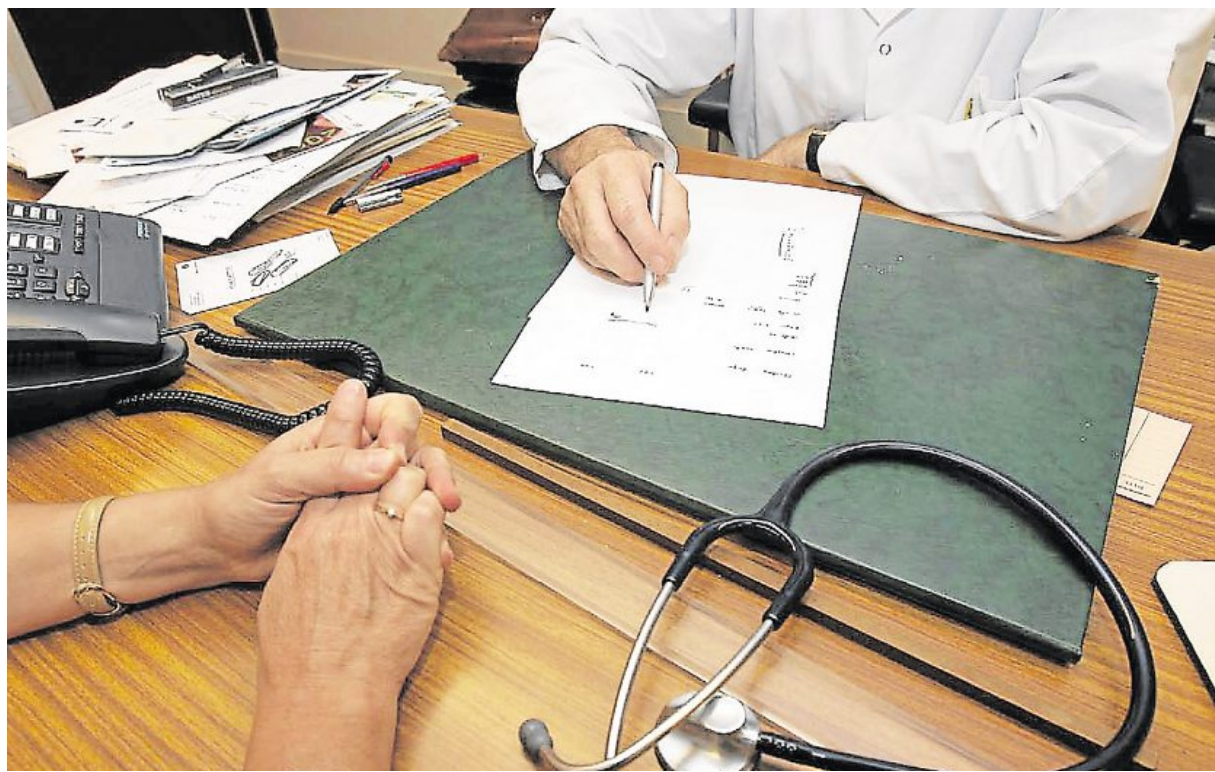
En juin, le patron de l'Agence nationale de sûreté du médicament (ANSM) annonçait la mise en place d'une recommandation temporaire d'utilisation (RTU). Depuis, elle se fait attendre. Sans cesse repoussée. Octobre, janvier, mars... « **L'alcool fait 130 morts par jour...** », rappelle Samuel Blaise, porte-parole des associations de patients Aubes et Baclofène.

Prescription détournée

La découverte de l'action de cette molécule – initialement utilisée comme relaxant musculaire – sur la dépendance à l'alcool a fait l'effet d'une bombe en 2008. Le cardiologue Olivier Ameisen, décédé en 2013, racontait dans un livre comment il s'était guéri en ingérant du baclofène à haute dose. Mieux, il était devenu indifférent à l'alcool. Les malades ont crié au miracle.

Des médecins ont alors prescrit le médicament pour le sevrage alcoolique, en contournant sa vocation initiale de décontractant. Une pratique légale, mais qui freine plus d'un praticien, sa responsabilité pouvant être engagée en cas d'incident.

« **Beaucoup de médecins hésitent encore à le prescrire hors autorisation de mise sur le marché. Par peur**, dit Renaud de Beaurepaire, psychiatre et prescripteur de baclofène. **La RTU valide son efficacité et donne un cadre réglementaire avec la marche à suivre car de nombreux professionnels ne savent pas le prescrire.** » Elle permettra aussi aux malades de se faire rembourser.



Entre 2 et 3 millions de Français seraient alcooliques dépendants. Une maladie responsable de 130 décès par jour.

L'ANSM justifie les importants délais par le caractère exceptionnel de la demande. Le baclofène serait le premier médicament à bénéficier d'une recommandation temporaire d'utilisation pour une prescription différente de celle d'origine.

Le suivi des patients traités nécessitant l'ouverture d'un fichier, l'Agence est suspendue à une validation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés qui doit se réunir le 13 mars. « **Une pure formalité administrative, un obstacle de plus** », dénoncent les pro-baclofène.

Question plus importante : le médicament induit des effets indésirables. Selon une étude, 80 % des patients ressentent insomnie, acouphènes, confusion mentale... « **90 % d'entre eux continuent néanmoins à**

travailler, relève Samuel Blaise. **Cela prouve qu'ils peuvent être gênants mais pas handicapants.** » En 2010, on estimait à 100 000 le nombre de patients sous baclofène.

Vieille molécule

Autres craintes des auteurs de la tribune : que la posologie soit limitée à 200 mg par jour. Le cœur du traitement au baclofène consiste, avec le médecin, à augmenter progressivement les doses pour trouver le seuil d'efficacité.

Jusqu'à 400 mg par jour pour certains patients. « **30 % des malades ne réagissent pas en dessous de 200 mg par jour. Pour eux, limiter les doses provoquerait l'échec du traitement** », dénonce Samuel Blaise.

« **Cette vieille molécule (autorisée en 1974 en France) ne présente aucun intérêt commercial, ce qui explique en partie sa difficulté à s'imposer** », écrivent les auteurs de la tribune. Vendu 3 € la boîte, le médicament est commercialisé par Sanofi pour le générique et Novartis (sous le nom de Lioresal).

Sur ce point, les deux laboratoires n'ont pas souhaité répondre. Samuel Blaise en est convaincu : « **Toutes les autres molécules utilisées dans le sevrage visent l'abstinence. Le malade reste malade mais supporte mieux sa maladie. Il reste donc un client à vie de l'industrie pharmaceutique. Alors que le baclofène lui, guérit.** »

Marion ABLAIN.

Le taux de chômage en léger recul

L'Insee a publié ces chiffres, hier. Ils diffèrent de ceux donnés par Pôle emploi, la semaine dernière...

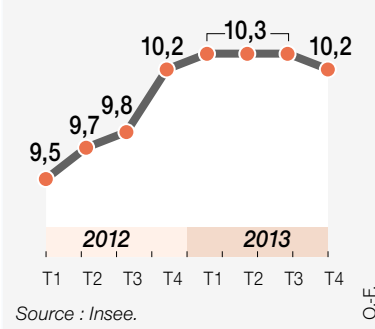
Stable sur toute l'année 2013, le taux de chômage a diminué de 0,1 point, à 10,2 % au dernier trimestre (France métropolitaine et Dom). C'est ce qu'a annoncé l'Insee, hier. Selon l'institut, il y avait 2,8 millions de chômeurs en fin d'année en métropole.

De prime abord, les chiffres de l'Insee tranchent avec ceux publiés par Pôle emploi, mercredi dernier : 3,3 millions de demandeurs d'emplois (sans aucune activité) en janvier, soit une hausse de 4,4 % en un an. Entre les deux principales sources statistiques, l'écart est conséquent. Qui croire ? « **Celle qui est regardée par le monde, c'est celle qui est parue ce matin** », affirme le ministre du Travail Michel Sapin. La réponse est en réalité plus compliquée. « **Les deux mesures ne sont pas contradictoires, car elles ne recouvrent pas les mêmes situations** », souligne l'Insee.

Pôle emploi recense les demandeurs d'emploi inscrits en son sein. L'Insee, elle, se base sur la notion de chômeur, telle que définie par le Bureau international du travail (BIT). Pour être qualifié de chômeur, il faut être une personne en âge de travailler (avoir 15 ans ou plus) et répondre à trois critères : ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;

Le taux de chômage

En % de la population active



être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Dès lors, la baisse du taux de chômage de l'Insee (nombre de chômeurs divisé par la population active) est à prendre avec des pincettes. L'institut écarte des chômeurs toute personne ne respectant pas les critères du BIT. Environ 1,3 million de personnes seraient laissées sur le carreau.

Alexandre BLAISE.

Le chômage a-t-il vraiment baissé ? sur ouest-france.fr

Distilbène: elle a gagné au tribunal

Les juges de Nanterre ont condamné UCB Pharma à indemniser deux femmes, dont une plaignante de Loire-Atlantique.

« **Je savoure !** » C'était, hier soir, le cri du cœur de Sylvie Le Cossec, 45 ans, de Sucé-sur-Erdre (Loire-Atlantique). Le tribunal de Nanterre venait de condamner UCB Pharma. Ce laboratoire a commercialisé le distilbène, une hormone de synthèse censée prévenir les fausses couches et les hémorragies pendant la grossesse. Ce médicament a été interdit en 1977. Quelque 160 000 enfants y auraient été exposés *in utero*, dont Sylvie Le Cossec.

Elle est mère de deux enfants. Mais souffrait d'une malformation de l'utérus qui a déclenché une naissance prématurée. Son fils Julien, aujourd'hui âgé de 15 ans, est polyhandicapé. Elle-même a subi un cancer, puis une ablation de l'utérus. Les conséquences terribles de son exposition au distilbène, comme l'a admis le tribunal de Nanterre. Elle se réjouit : « **Le lien entre le traitement prescrit à ma mère, et moi, est enfin reconnu. C'est une première victoire.** »

UCB Pharma, reconnu responsable, devra verser 109 000 € de dommages et intérêts. Sanction qu'il accueille « **avec sérénité, touché par les souffrances endurées** », écrit-il dans un communiqué. UCB Pharma a déjà été condamné dans



Une victoire pour Sylvie Le Cossec.

des affaires similaires (voir sur ouest-france.fr), et de nombreux dossiers sont en cours. « **Une juste indemnisation est, pour nous, une priorité.** » Le labo devra aussi verser 10 000 € à Barbara Régent, pour stérilité.

Mme Le Cossec a remporté une seconde manche: le tribunal a ordonné un complément d'expertise concernant son fils Julien. « **Je vais me battre**, confie cette chef d'entreprise, **pour que les ravages du distilbène soient aussi établis entre moi et mon fils.** » Malformations génitales, cancers, infertilités... Des études ont révélé que ces effets nocifs pouvaient se prolonger sur trois générations.

Une mesure pour éviter un autre scandale Mediator



Une boîte de baclofène coûte environ 3 €.

Même si l'Agence du médicament a du mal à l'admettre, les recommandations temporaires d'utilisation (RTU) sont bel et bien la conséquence de l'affaire du Mediator, ce médicament contre le diabète utilisé et prescrit massivement comme coupe-faim. Un médicament responsable de 500 à 2 000 décès en France. Le scandale éclate en 2010. Le 29 décembre 2011, une loi visant à renforcer la sécurité sanitaire est votée. Les RTU en découlent : elles visent à encadrer, pour une durée maximum de trois ans, les prescriptions hors autorisation de mise sur le marché (AMM).

Les RTU sont élaborées par l'Agence nationale de sûreté du médicament (ANSM) selon deux

conditions : l'existence d'un besoin thérapeutique « non couvert », c'est-à-dire qu'il n'existe pas d'alternative pour la maladie concernée ; et un rapport bénéfice/risque du médicament « présumé favorable », c'est-à-dire avec plus d'avantages que d'inconvénients. C'est le cas du baclofène, même si des études sont toujours en cours.

Les laboratoires qui le fabriquent doivent assurer un suivi des patients traités. Tout effet indésirable devra donc être signalé. Un dispositif visant à améliorer la connaissance du médicament et inciter le laboratoire à demander une extension d'indication pour une AMM.

M.A.

La France en bref

Avalanche et hors piste : deux morts dans les Alpes

En Savoie, un skieur d'une cinquantaine d'années a fait une chute mortelle de 700 m, en hors-piste à La Plagne. Dans les Alpes italiennes, un alpiniste français de 35 ans a été

emporté par une avalanche. Son épouse, indemne, a donné l'alerte. À l'arrivée des secours, l'homme était en hypothermie et arrêt cardiaque (Lire aussi en page 3).

À Nantes, il filmait sous les jupes des filles

Un jeune Nantais de 25 ans a été surpris, mercredi soir, dans les rayons d'un supermarché, en train de filmer sous les jupes de clientes. Il avait fixé un smartphone... dans les lacets de ses chaussures. Un vigile l'a alpagué alors qu'il tentait de filmer les dessous d'une cliente. La femme a déposé

plainte. Un disque dur a été saisi chez le jeune homme qui a expliqué avoir découvert ce type d'images sur Internet. Il aurait commencé à filmer en juillet. Sa garde à vue a été levée le temps que les policiers puissent explorer son disque dur qui contient plusieurs heures d'images.

46 % des Français sont en surpoids

Malgré une « bonne alimentation » et une activité régulière. C'est ce que révèle un sondage OpinionWay réalisé pour le compte de la Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN). Il en ressort que 76 % des

Français se considèrent en bonne santé, alors que 30 % sont en surpoids et 16 % sont obèses. 69 % des personnes interrogées affirment pratiquer une activité physique ou sportive au moins une fois par semaine.

Expulsions : la trêve prolongée jusqu'au 31 mars

La trêve des expulsions locatives qui s'étendait jusqu'à présent du 1^{er} novembre au 15 mars sera bien prolongée jusqu'au 31 mars. Cette « ralongée » est une mesure de la loi Alur (accès au logement et urbanisme

renové), adoptée au Parlement le 21 février mais pas encore entrée en vigueur. La trêve interdit toute expulsion de locataires et protège ainsi des milliers de familles menacées d'expulsion pour impayés.

Grande collecte des Restos du cœur jusqu'à demain



On pourra donner pour les Restos dans 6 000 grandes surfaces.

Aujourd'hui et demain, les Restos du cœur organisent leur grande collecte de denrées alimentaires et produits d'hygiène dans 6 000 grandes surfaces. L'association demande notamment « des articles d'une

durée de conservation suffisamment longue », comme des conserves de légumes, de viandes ou poissons, desserts. Les Restos ont compté, cet hiver, un million de bénéficiaires, chiffre record.

Ascométal : un sursis de 24 heures accordé

Le tribunal de commerce de Nanterre a accordé, hier, un sursis de 24 heures au groupe sidérurgique Ascométal pour permettre à son actionnaire et ses créanciers de trouver un accord et éviter la mise en redressement judiciaire (lire [Ouest-France](http://ouest-france.fr) de

jeudi). Le sort de ce groupe sidérurgique français, fortement endetté, et de ses 2 000 salariés restent suspendus aux négociations en cours à New York entre l'actionnaire, le fonds américain Apollo, et les banques Morgan Stanley et Bank of America.

Réduction d'effectifs en vue à Libération

Bruno Ledoux, actionnaire et président du conseil de surveillance de *Libération*, a annoncé, hier, que le quotidien devait se restructurer de

manière « très conséquente », de façon « inévitable ». « Il y aura moins de journalistes qu'aujourd'hui », a-t-il averti.

Total va vendre sa filiale TotalGaz

Total s'apprête à vendre TotalGaz, liée à la commercialisation de GPL, selon *Les Échos*. Le groupe pétrolier, qui espère tirer environ 750 millions d'euros de cette vente, pourrait enclencher le processus au mois d'avril, précise le quotidien économique.

Avec plus de 500 salariés en France et un chiffre d'affaires d'environ 300 millions d'euros, TotalGaz est l'un des cinq grands du marché du GPL en France, avec Butagaz, Antargaz, Primagaz et Vitogaz.

L'Égypte discute avec DCNS pour quatre corvettes

L'information a été dévoilée par le site Internet latribune.fr. Même si aucun contrat n'est encore signé, le ministère de la Défense égyptien serait en passe de conclure avec DCNS pour la construction de quatre corvettes *Gowind*. Le contrat, estimé à

un milliard d'euros, sans compter l'armement, pourrait être signé prochainement. Contacté, le service communication de DCNS n'a pas démenti l'information mais ne souhaite s'exprimer sur le sujet tant que le contrat n'est pas signé.